



**Mémento
de l'Enfance et
de la Jeunesse
en Communauté
Française**



*Ministère
de la Communauté
française*



Table des matières

Introduction	3
1. Les enfants et les jeunes en Communauté française	5
1. La population	5
2. La structure des âges	6
3. Les jeunes	7
4. La part des jeunes.....	11
5. Les ménages et noyaux familiaux.....	12
2. Les services de la Communauté française	13
1. L'enseignement.....	13
Les élèves.....	13
Les boursiers.....	14
Les enseignants	14
2. L'ONE.....	15
L'accueil	15
L'accompagnement.....	17
3. L'Aide à la Jeunesse	18
Les jeunes	18
Les types de mesures.....	19
4. La culture	20
Les organisations et groupements de jeunesse.....	20
Les maisons et centres de jeunes	20
Les centres d'expression et de créativité	20
5. Le sport.....	21
6. La santé.....	22
3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française	23



Introduction

Jusqu'il y a peu, les informations dont disposaient les administrations de la Communauté française, les données qu'elles organisaient ou produisaient avaient pour objectif de rendre compte de leur activité ou de faciliter la liquidation des subventions. Mais les questions posées aux politiques publiques ont changé : il ne s'agit plus seulement de dire ce qui est réalisé – nombre d'institutions soutenues ou montant des subventions – mais d'informer sur les effets : en bref, d'entamer un processus d'évaluation des politiques.

Les chiffres ne parlent pas d'eux-mêmes. Un indicateur ... donne une indication, c'est-à-dire une information incomplète, mais utile, sur une situation, une évolution, un dysfonctionnement. Un chiffre ne constitue pas automatiquement une statistique pas plus qu'une statistique, un indice simple ou complexe ne constituent automatiquement un indicateur. Ils ne le deviennent que s'ils fournissent à la personne qui en dispose une information significative par rapport à ses préoccupations. Ce n'est pas le résultat qui est important, c'est ce que l'on en fait. C'est un outil d'aide à la décision, dont l'utilisation s'inscrit dans une démarche qui répond à un objectif et se situe dans un contexte donné. L'indicateur n'a d'intérêt que par les choix qu'il aide à faire dans ce cadre.

C'est donc un travail de longue haleine que nous a confié le décret du 12 mai 2004 : la réalisation, en coordination avec les services du Gouvernement et l'ONE, d'un état des lieux de l'enfance et de la jeunesse en Communauté française. Il faut en effet la relier à la mission – nouvelle elle aussi – d'élaboration d'indicateurs et bien sûr à notre mission d'inventaire des politiques et des données.

Nous en présentons ici une esquisse qui ajoute à une synthèse des données sociales réalisée par l'Observatoire les informations principales qui nous ont été communiquées par les services du Ministère de la Communauté française et l'ONE : qu'ils soient ici remerciés.





I. Les enfants et les jeunes en Communauté française

I. La population

Tableau 1. La population en 2003

	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
Population au 1/01/2003	10.355.844	3.368.250	71.571	992.041	5.995.553	4.288.720
Naissances	112.149	37.517	663	14.668	59.964	51.522
Décès	107.039	37.786	665	10.343	58.910	47.464
Taux de natalité (‰)	10,8	11,1	9,3	14,8	10,0	12,0
Taux de mortalité (‰)	10,3	11,2	9,3	10,4	9,8	11,1
Solde Mouvement naturel	5.110	-269	-2	4.325	1.054	4.058
Solde Mouv. mig.	40.016	12.540	344	6.141	21.335	18.337
Population au 31/12/2003	10.396.421	3.380.498	71.899	999.899	6.016.024	4.308.498
Accroissement en 2003 (‰)	3,6	3,5	4,2	6,8	3,2	4,2

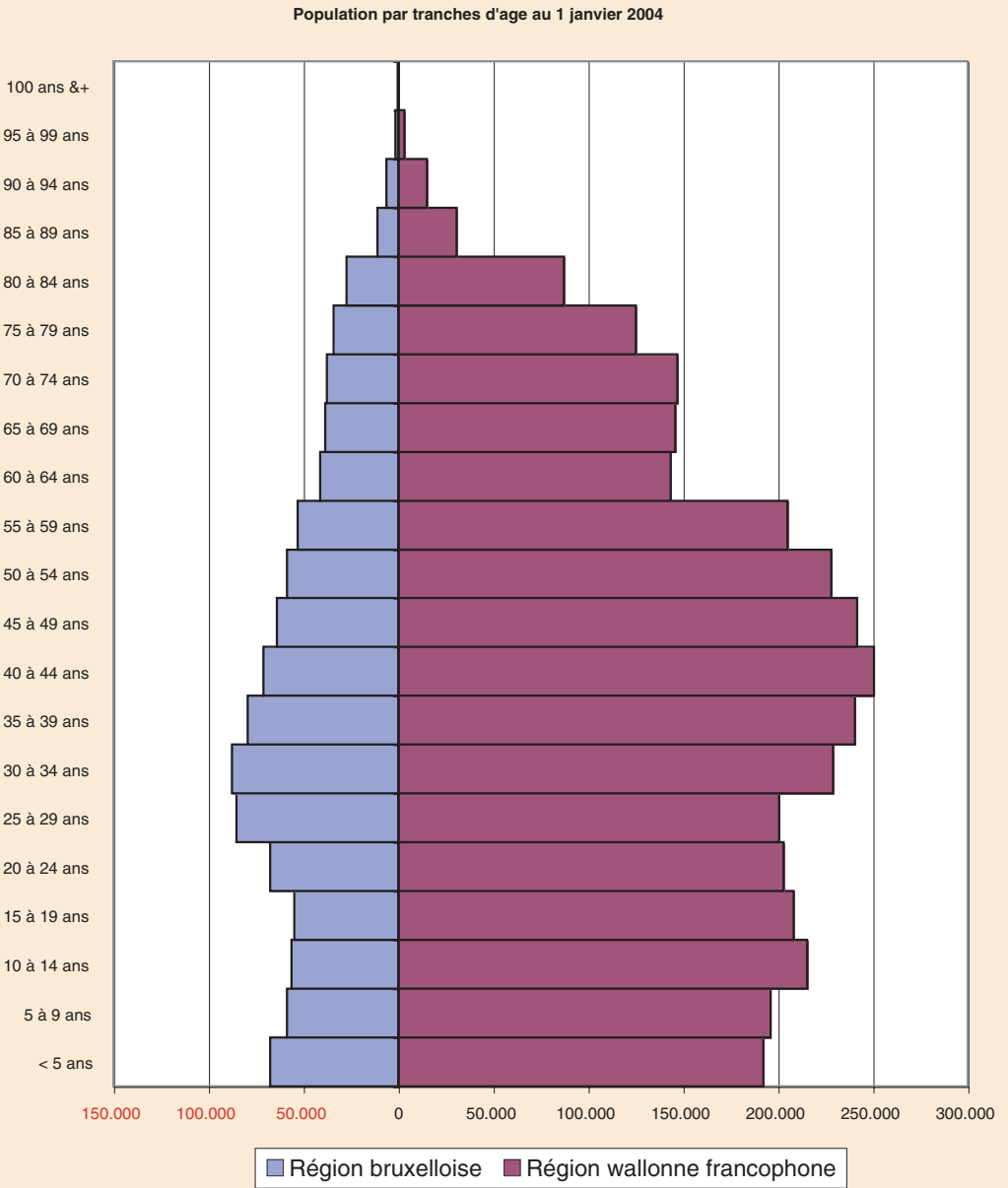
Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Comment traiter, dans les statistiques de population, le cas des néerlandophones de Bruxelles quand on ne dispose plus d'informations fiables sur la part qu'ils représentent dans la population² mais aussi quand on sait comment, dans cette même région, la langue maternelle peut ne pas totalement influencer le choix des services (enseignement, garde d'enfant ou encore loisirs) auxquels les enfants et les jeunes participent ? Dès lors, nous ne proposons pas de « correction » en % du chiffre de la population de l'arrondissement de Bruxelles : à chacun d'y appliquer (ou de ne pas y appliquer) une proportion pour mieux refléter les caractéristiques de son activité. Aux deux extrêmes, attirons l'attention sur le taux de natalité en Région bruxelloise et le taux de mortalité en Région wallonne.

2. Cette information a été supprimée des recensements de la population après les années 1960.

2. La structure des âges

Figure 1. Pyramide des âges en Région wallonne et bruxelloise



Les profils des deux pyramides apparaissent fort différents. En Région wallonne, un évasement se dessine à partir de la tranche des plus de 30 ans pour culminer dans la tranche des 40-44 ans. En Région bruxelloise, l'évasement se marque dès la tranche des 25-29 ans. Un second évasement se dessine à la base de la pyramide en Région bruxelloise, évasement qui s'était produit 10 ans plus tôt en Région wallonne francophone.



3. Les jeunes

Les enfants et les jeunes : ce qui les distingue dans la population, c'est d'abord leur âge. Mais quel âge ? Il y a d'abord les mineurs, jusqu'à 18 ans. Cette limite correspond à la définition de l'enfant dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Elle correspond aussi à la fin de l'obligation scolaire et donc à la possibilité d'entrée dans la vie active. Et pourtant quand on va à l'athénée ou à l'école technique, on n'est plus un enfant, et pourtant, quand on est inscrit dans un graduat ou à l'université on n'est pas encore un adulte et on a 19 ou 24 ans. Nous avons dès lors choisi de faire figurer les informations détaillées jusqu'à l'âge de 29 ans quand nous en disposons.

Tableau 2. La population selon les groupes d'âge

Tranches d'âge	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
0 à 17 ans	2.167.374	746.784	15.781	214.911	1.205.679	945.914
18 à 64 ans	6.448.927	2.066.983	43.960	628.573	3.753.371	2.651.596
65 ans ou plus	1.780.120	566.731	12.158	156.415	1.056.974	710.988
Total	10.396.421	3.380.498	71.899	999.899	6.016.024	4.308.498

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

On compte, au 1er janvier 2004, plus de 900.000 jeunes – au sens « mineurs » – en Communauté française, soit 731.003 jeunes en Région wallonne francophone et 214.911 en Région bruxelloise.

Tableau 3. La population de moins de 30 ans

Tranches d'âge	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
Moins de 3 ans	339.346	115.608	2.052	42.164	181.574	155.720
de 3 à 5 ans	348.539	120.098	2.434	37.566	190.875	155.230
de 6 à 11 ans	725.073	246.393	5.567	69.084	409.596	309.910
de 12 à 17 ans	754.416	264.685	5.728	66.097	423.634	325.054
de 18 à 24 ans	886.088	289.747	5.715	89.537	506.804	373.569
de 25 à 29 ans	652.039	203.911	3.451	85.092	363.036	285.552

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Nous utilisons ici les tranches d'âge significatives pour les politiques de la Communauté française.

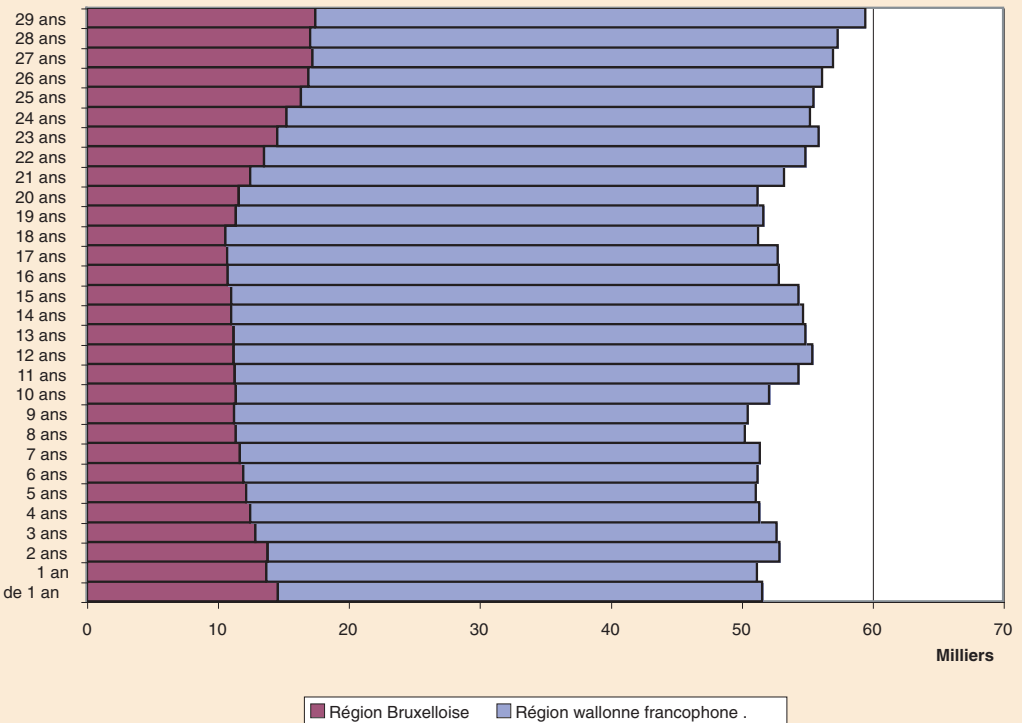
Tableau 4. Répartition selon les régions

Tranches d'âge	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
Moins de 3 ans	34,1%	0,6%	12,4%	53,5%	45,9%
de 3 à 5 ans	34,5%	0,7%	10,8%	54,8%	44,5%
de 6 à 11 ans	34,0%	0,8%	9,5%	56,5%	42,7%
de 12 à 17 ans	35,1%	0,8%	8,8%	56,2%	43,1%
de 18 à 24 ans	32,7%	0,6%	10,1%	57,2%	42,2%
de 25 à 29 ans	31,3%	0,5%	13,1%	55,7%	43,8%

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Pour ce qui est de la répartition spatiale des moins de 18 ans, plus de 4 jeunes sur 10 habitent en Communauté française, soit 33,7% en Région wallonne francophone et 9,9% en Région bruxelloise.

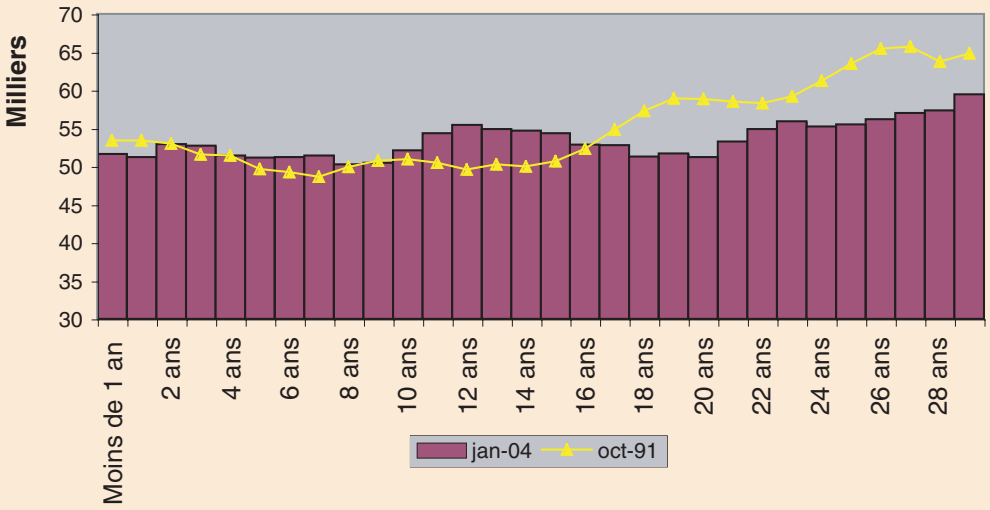
Figure 2. La population de moins de 30 ans



Si, en Communauté française, la pyramide des âges s'étrécit à sa base, il n'en va pas de même en Région bruxelloise où la population des moins de 10 ans continue à grandir alors qu'elle diminue en Région wallonne francophone. Une autre façon de visualiser ces évolutions contrastées est de comparer la population des jeunes depuis 1991.

Figure 3. La population de moins de 30 ans en Communauté française : 1991 et 2004

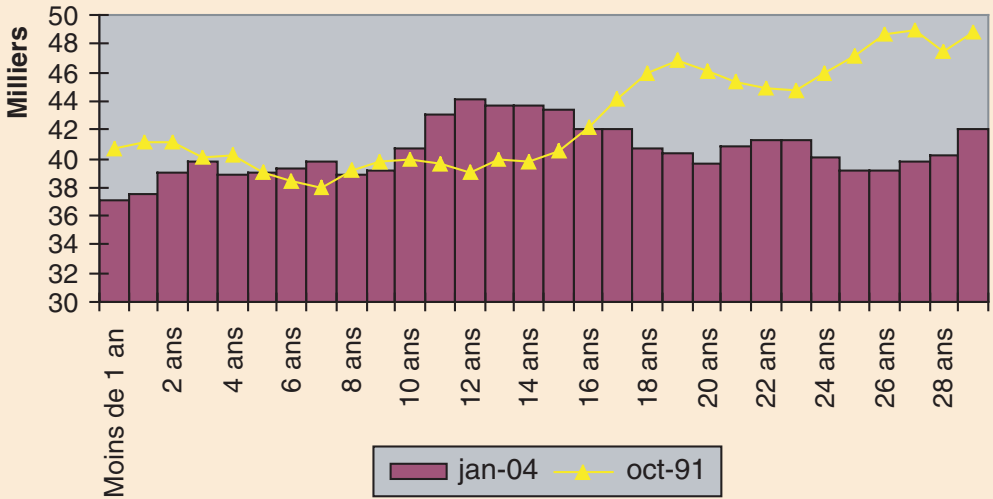
Les jeunes en Communauté française



Depuis 1991, c'est surtout du côté des jeunes potentiellement actifs que la Communauté française a vu sa population diminuer tandis qu'elle conserve, pour peu de temps encore, son volume de population scolarisable.

Figure 4. La population de moins de 30 ans en Région wallonne francophone : 1991 et 2004

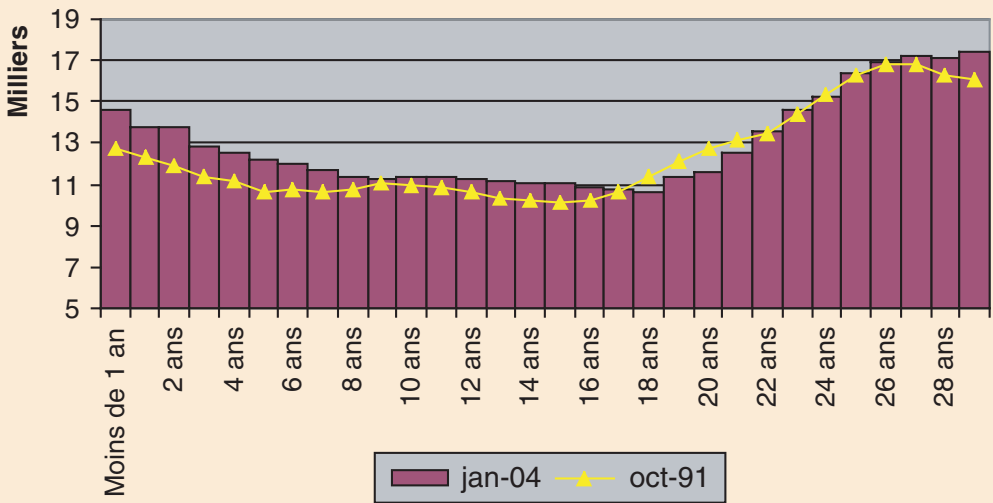
Les jeunes en Région wallonne francophone



C'est surtout en Région wallonne francophone que la diminution du nombre de jeunes potentiellement actifs est sensible et la légère croissance de la population la plus jeune constatée il y a une dizaine d'années ne s'est pas maintenue.

Figure 5. La population de moins de 30 ans en Région bruxelloise : 1991 et 2004

Les jeunes en Région bruxelloise



En Région bruxelloise par contre, le volume des jeunes potentiellement actif est resté relativement stable tandis que le nombre de plus jeunes a augmenté régulièrement.

4. La part des jeunes

Tableau 5. La part des mineurs dans la population

	Région bruxelloise	Région wallonne	dont Communauté germanophone	Total CF
Part des 0-18 dans la population				
en 1991	20,7%	22,7%	21,6%	22,2%
en 2000	21,1%	22,2%	22,4%	22,0%
en 2003	21,5%	22,1%	21,9%	22,0%
Rapport entre les groupes d'âge entre 0-18 et 65+				
en 1991	1,18	1,47	1,61	1,40
en 2000	1,26	1,32	1,42	1,31
en 2003	1,37	1,32	1,30	1,33
entre 0-18 et 18 à 65				
en 1991	0,33	0,37	0,33	0,36
en 2000	0,34	0,36	0,36	0,36
en 2003	0,34	0,36	0,36	0,36

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Le 1er janvier 2004, les 0 à 18 ans représentent 22% de la population de la Communauté française, part légèrement moins importante qu'en 1991. La proportion de jeunes (mineurs) dans la population augmente en Région bruxelloise et diminue en Région wallonne.

Si entre 1991 et 2004, le rapport entre les 0 à 18 ans et les 18 à 65 ans n'a pas varié (3,6 jeunes pour 10 adultes potentiellement actifs), le nombre de jeunes par rapport aux plus âgés a, lui, diminué : 1,3 jeunes pour 1 personne de plus de 65 ans en 2004 contre 1,4 en 1991. La situation est différente en Région bruxelloise où le rapport entre jeunes et vieux continue à augmenter en faveur des jeunes.

5. Les ménages et noyaux familiaux

Tableau 6. Les jeunes chefs de ménage

Personne référence du ménage	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
< 25 ans	125.132	44.859	660	24.001	56.272	68.200
Ménages	4.402.307	1.432.996	29.644	489.203	2.480.108	1.892.555
< 25 ans %	2,8%	3,1%	2,2%	4,9%	2,3%	3,6%

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Dans les ménages, la proportion de jeunes (moins de 25 ans) dans les personnes de référence – anciennement appelés chefs de ménage – est moins importante en Région flamande : on compte 3,1% de ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans en Région wallonne et 4,9% en Région bruxelloise.

Tableau 7. Noyaux familiaux avec enfants de moins de 25 ans

Noyaux familiaux avec enfants	Belgique	Région wallonne	Dont Communauté germanophone	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Total CF
avec enfants <25 ans						
Total noyaux	1.523.933	516.745	10.779	137.103	870.085	643.069
dont autres que couples	476.650	196.013	2.648	56.724	223.913	250.089
% de noyaux constitués de couples mariés						
moins 3 ans	65,6%	57,6%	75,1%	65,0%	70,9%	59,4%
moins 6 ans	66,4%	58,8%	76,9%	63,1%	72,1%	59,6%
moins 12 ans	67,4%	60,2%	76,8%	60,6%	73,2%	60,0%
moins 18 ans	67,9%	61,0%	75,7%	59,1%	73,6%	60,3%
moins 21 ans	68,2%	61,4%	75,4%	58,8%	73,8%	60,6%
moins 25 ans	68,7%	62,1%	75,4%	58,6%	74,3%	61,1%

Source : INS, Données démographiques de base au 1er janvier 2004

Les noyaux familiaux recensent les ménages constitués de personnes légalement mariées ou unies par un lien de filiation. Les catégories « père avec enfant » ou « mère avec enfant » (présentes dans les données INS et que nous avons rassemblées dans « autres que couples ») ne représentent donc pas les familles monoparentales. Elles indiquent simplement que l'enfant ne vit pas avec deux parents légalement mariés.

Dans les noyaux familiaux dont les enfants ont moins de 25 ans, la proportion où les enfants vivent avec leurs deux parents est la plus élevée en Région flamande et dans la Communauté germanophone : c'est le cas de 3 noyaux sur 4 tandis qu'en Communauté française, la proportion descend sous les 2/3.

2. Les services de la Communauté française

I. L'enseignement

Toutes les informations sur l'enseignement sont disponibles sur le site de l'Administration générale de l'Enseignement et de la recherche scientifique : www.agers.cfwb.be/index.asp ou sur www.statistiques.cfwb.be

L'enseignement est obligatoire de 6 à 18 ans et les enfants peuvent fréquenter l'école maternelle dès 2,5 ans. La possibilité est actuellement évoquée d'abaisser à 5 ans l'âge de l'obligation scolaire.

Tableau 8. Nombre d'établissements scolaires en 2003-2004

Type d'enseignement	Communauté Provinciale	Communal	Libre	Autres	Total	
Fondamental	165	3	937	726	11	1.842
Secondaire	130	42	44	294	4	514
Supérieur	17	9	7	29	2	64
Spécial fondamental et secondaire	41	16	42	120		219
Promotion sociale	33	25	56	53		167
Artistique à horaire réduit			105	10		115
Total	386	95	1.191	1.232	17	2.921

Source : Service de la statistique - FR_Enseignementenchiffres2003-2004.xls

Les écoles primaires et maternelles annexées à des établissements d'enseignement secondaire sont comptabilisées comme des établissements distincts.

L'enseignement supérieur comprend 10 Universités, 30 Hautes Écoles, 4 Instituts supérieurs d'architecture, 17 Établissements d'enseignement artistique ainsi que l'École Royale Militaire, l'École supérieure de navigation et la Faculté universitaire de théologie protestante.

Parmi les "autres" pouvoirs organisateurs, il faut citer les écoles francophones en Région flamande ainsi que les écoles organisées par la Défense nationale.

les élèves

Tableau 9. La population scolaire en 2003-2004

Type d'enseignement	Total	Réseau		
		Communauté	Officiel subv.	Libre subv.
Maternel ordinaire	161.938	12.502	87.274	62.162
Primaire ordinaire	305.652	28.343	147.411	129.898
Secondaire ordinaire	347.009	86.726	55.015	205.268
Spécialisé	29.514	7.397	7.791	14.326
Supérieur hors universités	81.096	17.603	24.410	39.083
Universitaire	64.141	17.170		46.971
TOTAL	989.350	169.741	321.901	497.708

Source : Administration générale de l'Enseignement

les boursiers

Les bases légales de cette aide sociale sont principalement le décret réglant, pour la Communauté française, les allocations et prêts d'études coordonné le 7 novembre 1983, et l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 26 avril 1993.

Tableau 10. Les bénéficiaires d'allocations et prêts d'étude

	Nombre d'élèves	Bénéficiaires	% de bénéficiaires	Montant moyen
Enseignement secondaire				
1999-2000	330.846	77.569	23,4%	168,36 €
2000-2001	331.556	78.227	23,6%	166,39 €
2001-2002	335.103	82.210	24,5%	165,88 €
2002-2003	339.710	76.559	22,5%	168,84 €
Enseignement supérieur				
1999-2000	154.378	22.464	14,6%	842,94 €
2000-2001	155.002	22.699	14,6%	827,87 €
2001-2002	157.233	23.604	15,0%	821,77 €
2002-2003	159.959	23.583	14,7%	844,66 €

Source : Budget 2005 – Exposé du Ministre du budget

les enseignants

Tableau 11. Nombre d'enseignants en 2003-2004

Type d'enseignement	Total	Réseau		
		Communauté	Officiel subv.	Libre subv.
Fondamental	34.112	3.238	17.513	13.361
Secondaire	39.595	10.288	7.328	21.979
Spécialisé	6.933	1.790	1.745	3.398
Supérieur hors universités	5.192	1.144	1.688	2.360
Total hors universités	85.832	16.460	28.274	41.098
Universités	1.833	472		1.361

Source : Administration générale de l'Enseignement



2. L'ONE

Depuis le décret du 17 juillet 2002, l'Office de la Naissance et de l'Enfant est partagé entre deux grandes missions : l'accompagnement des familles et l'accueil des enfants.

Tous les tableaux relatifs à l'ONE sont extraits du « Rapport d'activités 2003 » publié pour l'ONE et consultable sur le site www.one.be/pub/rap.htm.

L'accueil

Tableau 12. Les services d'accueil de la petite enfance

	Nombre de services	Places subventionnées	Places non subventionnées	Enfants présents au moins un jour
Milieux d'accueil subventionnés				
Crèches	242	9.280	502	17.558
Prégardiennats	38	862	10	1.664
MCAE	94	1.128	735	3.852
Gardiennes encadrées	87	8.982	45	15.902
Total	461	20.252		38.976
Milieux d'accueil non subventionnés				
Maisons d'enfants	370		5.573	
Gardiennes indépendantes	642		2.134	
Haltes-garderies, etc.	97		1.234	
Total	1.109		8.941	

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

L'agrément des services porte sur un nombre de places qui peuvent être occupées par des enfants différents en cours d'année.

Tableau 13. Les services d'accueil spécialisé en 2003

Services d'accueil spécialisé	Nombre de services	Journées
Agréés	15	
Subsidiés	14	43 891

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

A ces services subsidiés, il faut ajouter les deux milieux pour l'accueil spécialisé organisés directement par l'ONE : Ghlin et le centre d'accueil de La Hulpe.

L'Observatoire a publié une synthèse sur le placement des jeunes enfants en Communauté française. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire et figure également sur le CD joint au Rapport d'activité 2004 de l'Observatoire.

Tableau 14. Les emplois dans les milieux d'accueil subventionnés

	Encadrement		Logistique		
	Emplois	Equivalent temps plein	Emplois	Equivalent temps plein	
infirmier(e)s	458	251,27	cuisine	391	263,84
assistant(e)s socia(le)ux	613	280,38	entretien	653	422,42
puéricultrice(teur)s	3.900	2.819,97	administration	190	81,89
direction	123	54,01	autre	142	89,46
Total	5.094	3.405,63	Total	1376	857,60

Source : ONE, Cadastre de l'emploi - Données au 01/04 /2004

Il faut souligner que le cadastre de l'emploi de l'ONE recense les emplois présents dans les milieux d'accueil subventionnés (à l'exclusion des milieux d'accueil non subventionnés).

Tableau 15. Les Centres de vacances en 2003

	Nombre de services	Enfants	Journées
Plaines	758	107.413	1.027.444
Séjours	212	16.161	176.875
Camps	602	18.067	197.391
Total	1.572	141.641	1.401.710

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

Tableau 16. L'accueil des enfants durant leur temps libre en 2003

	Subsides état des lieux	Subsides de coordination
Appel à projets 2001-2002	176	95 (+ 31 communes associées)
Appel à projets 2002-2003		97 (+ 32 communes associées)
Appel à projets 2003-2004		184

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

Le traitement des dossiers a fait l'objet d'une collaboration entre l'ONE et la DG santé du Ministère de la Communauté française.

L'Observatoire a publié en décembre 2004 une synthèse des états des lieux communaux qui comprend une description du processus, les chiffres clés de l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires en 2002 et une lecture des analyses des besoins. Cette synthèse est disponible sur le site de l'Observatoire et figure également sur le CD joint au Rapport d'activité 2004 de l'Observatoire.



Tableau 17. Les écoles de devoirs en 2003

Projets acceptés	Nombre de P.O.	Nombre de sites
Subventions complètes	208	240
Subventions d'encouragement	19	

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

Pour l'année 2003-2004, un nouvel appel à projets a été lancé. Les dossiers introduits ont été traités par le service ATL de l'ONE, qui a formulé une proposition de décision à l'attention du Ministre. Après approbation de celle-ci, une avance a pu être payée. Les subventions sont désormais prises en charge par le budget de l'O.N.E.

Le décret relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs a été voté le 20 avril 2004. Pour mémoire, l'Observatoire a réalisé en 2002 une enquête sur les écoles de devoirs. Elle est disponible sur le site de l'Observatoire et figure également sur le CD joint au Rapport d'activité.

L'accompagnement

L'accompagnement du jeune enfant et sa famille, autre principale mission de l'ONE, se concrétise dans les services gratuits que sont les consultations et les équipes SOS-Enfants.

Tableau 18. Les consultations de l'ONE en 2003

Consultations prénatales	
centres périnataux	3
consultations hospitalières	15
consultations de quartier	25
RHMS (Réseau Hospitalier de médecine sociale - sur 4 sites)	1
Total	44
Consultations pour enfants	
consultations pour enfants	539
consultations périodiques	119
consultations multidisciplinaires	4
cars sanitaires	7
Total	669
Les enfants	
Enfants inscrits dans les consultations de nourrissons et consultations périodiques (hors cars)	141.492
Le personnel	
Travailleurs médico-sociaux (TMS)	722

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

Tableau 19. Le secteur SOS-Enfants en 2003

Les équipes	
Équipes SOS-Enfants anténatales	3
Équipes SOS-Enfants postnatales	14
Les enfants	
Enfants* pris en charge par les équipes SOS postnatales	3 680
Le personnel	
Travailleurs des équipes (psychologues, AS, pédiatres, pédopsychiatres, juristes, secrétaires)	71 ETP

* maltraités ou à risque de maltraitance

Source : ONE, Rapport d'activité 2003

3. L'Aide à la Jeunesse

Tout jeune en difficulté a droit à l'aide d'un conseiller de l'Aide à la Jeunesse : ce service est organisé dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour exécuter les décisions des magistrats de la Jeunesse, les services du directeur de l'Aide à la Jeunesse sont également présents dans les 13 arrondissements judiciaires. Pour en savoir plus : www.cfwb.be/aide-jeunesse/index.htm

En fonction des caractéristiques des difficultés qu'ils rencontrent, les enfants et les jeunes peuvent être aidés par une prise en charge résidentielle ou non résidentielle qui a pour cadre soit les services spécialisés de l'Aide à la Jeunesse (services privés) soit d'autres services, tels les internats scolaires ou encore les services de l'AWIPH.

Les jeunes

En décembre 2003, 10.651 jeunes faisaient l'objet d'une mesure prise sur base du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ou sur base de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse, soit une augmentation de 4 % par rapport à décembre 2002. Cette augmentation se concentre sur les mesures d'aide contrainte (+ 7 %) et les mesures prises par les juges de la jeunesse concernant les mineurs ayant commis des faits qualifiés « infraction » (+ 8 %).

Il y avait 46 % de filles et 54 % de garçons. La répartition par tranche d'âge est présentée dans le graphique qui suit.

Figure 6. Les jeunes pris en charge par l'Aide à la Jeunesse selon l'âge

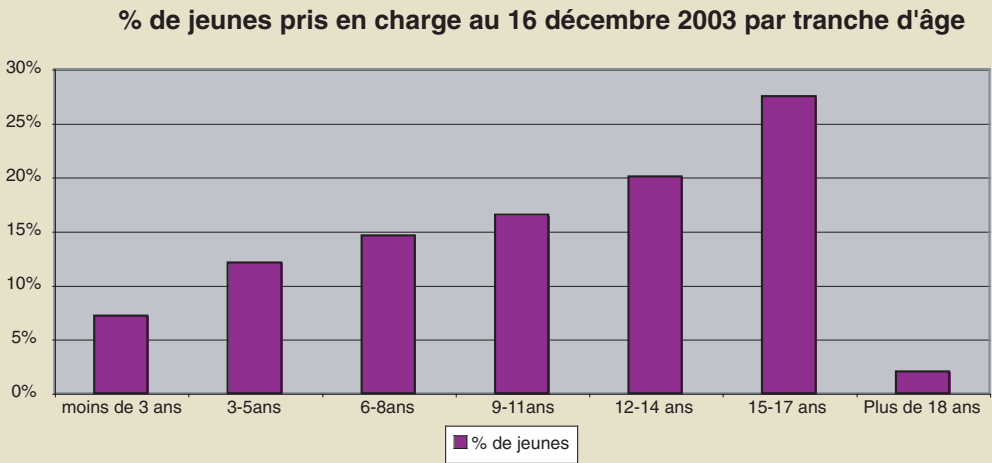


Tableau 20. Les bases légales des prises en charge en 2003

Situation le 16 décembre 2003	Jeunes pris en charge
Aide consentie	4.639
Aide contrainte	4.951
Faits qualifiés « infraction »	1.061
Total	10.651

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Les types de mesures

69 % (7.310) de ces jeunes faisaient l'objet d'une prise en charge en dehors de leur milieu familial :

- près de 1 sur 2 (3.433) était placé en institution ;
- et un peu plus de 4 sur 10 (3.213) en famille d'accueil ;

29 % (3.126) étaient l'objet d'un suivi dans leur famille :

- 1 sur 4 (788) était suivi dans le cadre d'une réintégration familiale ;
- plus de 1 sur 5 (708) faisaient l'objet de la guidance d'un COE ;
- 1 sur 6 (536) était pris en charge par un SAIE ;
- 1 sur 6 (503) fréquentait un internat scolaire.

En ce qui concerne les 10 % de jeunes pris en charge pour des faits qualifiés « infraction » :

- 1 sur 5 (215) était placé en IPPJ ;
- près de la moitié (490) devaient effectuer des prestations éducatives et philanthropiques.

En 2004, l'Observatoire a recueilli et analysé l'avis des mandants – conseillers, directeurs et magistrats – sur l'évolution des services et des caractéristiques des prises en charge. Cette étude est disponible sur le site de l'Observatoire et figure également sur le cd-rom joint au rapport 2004.

4. La culture

Pour ce qui est des services soutenus par le Ministère de la Culture de la Communauté française, il faut rappeler que nombreux sont les centres culturels, les bibliothèques, les musées qui organisent des animations à destination des enfants, des jeunes et des écoles :

- chaque bibliothèque organise une section « enfance et jeunesse » : pour plus d'informations voir <http://www.cfwb.be/sgll/index.htm> ;
- des compagnies théâtrales et des créations qui visent spécifiquement l'enfance sont soutenues par la Direction générale des Arts de la Scène : une liste complète des compagnies agréées ou soutenues par un contrat-programme figure sur <http://www.artscene.cfwb.be/WAS/Site/Pages/Theatre/organismes/pgenfance.html>
- le rôle des services des « Musiques non classiques » et de la « Diffusion » de la Direction générale des Arts de la Scène est à souligner ;
- la liste des centres culturels figure sur le site : <http://www.cfwb.be/cc/>.

Ainsi, on peut voir que dans les bibliothèques, les moins de 18 ans représentent 47% des usagers individuels des bibliothèques.³

Les organisations et groupements de jeunesse

Tableau 21. Les organisations de jeunesse reconnues en 2003

Organisations et groupements de jeunesse agréés	
services	53
mouvements	19
mouvements spécialisés	3
groupements	3
coordination	7
Total	85

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

La Communauté française subsidie les organisations mais nous ne disposons pas d'informations sur les sections locales ou encore sur la population de jeunes fréquentant ces organisations : pour en savoir plus, voir le site www.cfwb.be/jeunesse.

Les maisons et centres de jeunes

Tableau 22. Les centres de jeunes reconnus en 2003

Maisons et centres de jeunes	
Maisons de jeunes	139
Centres de rencontre et d'hébergement	21
Centres d'information	22

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

On compte 182 centres de jeunes agréés en Communauté française dont 161 sont subventionnés (leur plan d'action a été agréé).

Les centres d'expression et de créativité

Parmi les 181 CEC subsidiés par le service de l'Éducation Permanente de l'administration de la Culture, 152 disent s'adresser aux enfants et 158 aux jeunes. Pour en savoir plus, voir le site : <http://www.educperm.cfwb.be/educperm>.

3. "Le réseau public de lecture en Communauté française. Evolution en 2003", *Les Cahiers du CLPCF*, Hors-série, 2005.



5. Le sport

La Direction générale du Sport soutient les fédérations sportives. Ce soutien bénéficie indirectement aux nombreux jeunes qui fréquentent un club sportif mais ce nombre n'est pas connu.

La Direction générale du Sport mène volontairement beaucoup d'actions à destination de la jeunesse francophone via ses différents services. Ainsi, les centres sportifs de **I'ADEPS** – 18 implantations réparties à Bruxelles (3) et en Wallonie (15) – accueillent durant l'année scolaire les écoles maternelles, primaires, secondaires et supérieures selon des formules de journées sportives, de mi-temps pédagogique ou encore de séjours sportifs. Durant les vacances scolaires, les « stages ADEPS » accueillent les enfants dès 4 ans.

De manière à susciter la pratique sportive régulière à l'école primaire, le service des **Bureaux provinciaux** organise chaque année des manifestations sportives comme « Jeux de la Forme » ou encore « La Crosse canadienne ».

Le service **Sport pour Tous** organise les Points Verts encore appelés « marches ADEPS » auxquelles on estime que 50.000 jeunes qui accompagnent leurs parents ont participé. Il faut citer aussi le « Salon des sports de Charleroi » qui, en 2004 a vu environ 7.000 jeunes fréquenter l'une ou l'autre des disciplines sportives proposées, et d'autres initiatives comme l'ADEPS « Rhéto-trophée », le « Sport-Défi », le Trophée Commune sportive (1.500 enfants sur quelque 8.000 participants)

Il faut ici souligner le rôle des Centres ADEPS : <http://www2.adeps.cfwb.be/index.asp>

Tableau 23. Participation des jeunes aux activités sportives

Jeunes participants en 2004	
Centres ADEPS	
Cycles d'initiation et de perfectionnement	3.288
Vacances sportives	24.599
Mi-temps pédagogique internat	12.159
Mi-temps pédagogique externat	1.359
Séjours sportifs internat	4.861
Séjours sportifs externat	1.551
Sports-études	51
Journées sportives	73.299
Anniversaires	88
Mi-temps (école)	152
Groupes vacances	260
Groupes hors vacances	60
Total	121.727
Bureaux Provinciaux	
Jeux de la Forme	19.000
Crosse Canadienne	1.250
Total	20.250

Source : Direction générale de la Culture, Service de la jeunesse

6. La santé

Le Programme quinquennal de promotion de la santé qui définit les lignes politiques de la Communauté française en matière de promotion de la santé pour la période 2004-2008 s'intéresse de manière privilégiée aux jeunes et aux enfants :

- il définit, d'une part, des principes d'action qui visent à développer les capacités, les compétences et l'autonomie des jeunes en matière de santé et à promouvoir la participation citoyenne aux actions et aux projets ;
- il met l'accent sur les acteurs privilégiés pour toucher les jeunes dans leurs différents milieux de vie que sont l'école, la famille et les milieux d'accueil (notamment, les services de Promotion de la Santé à l'Ecole qui sont agréés et subventionnés par la Communauté française) ;
- il définit certaines problématiques de santé prioritaires dont certaines concernent tout particulièrement les jeunes, il s'agit notamment :
 - des assuétudes (tabagisme inclus),
 - de l'alimentation et de l'exercice physique,
 - de l'éducation sexuelle et affective,
 - de la santé mentale et
 - de la vaccination pour laquelle existe une offre généralisée et gratuite de vaccins aux jeunes de 0 à 18 ans.

On consultera utilement le site de la Direction générale de la santé pour de plus amples informations à l'adresse : www.sante.cfwb.be

3. Les enfants et les jeunes dans le budget de la Communauté française

Tableau 24. Les dépenses prévues en 2005

		Budget 2005	partim	1.000 €
ch I	do 11	Secrétariat Général	Observatoire	206
			Cellule maltraitance	198
ch II	do 17	Aide à la Jeunesse		177.559
	do 16	Santé	vaccinations	3.200
			Promotion Santé à l'école	15.643
	do 19	Enfance	ONE	162.153
			Enfance	910
	do 20	Culture	Culture-école	692
	do 21	Scène	Théâtre enfance	3.455
			Jeunesses musicales	823
	do 22	Livre	animations	23
	do 23	Jeunesse (a)		17.077
	do 26	Sport (b)	insertion sociale	1.025
			sports de quartier	30
			fédérations sportives scolaires	615
			Ecole de sport	35
			matériel de psychomotricité	529
ch III		Enseignement (c)		5.195.129
		Total		5.579.302

(a) non compris la formation des animateurs des CJ

(b) non compris les centres Adeps ou le soutien aux fédérations

(c) non compris la recherche et les enseignements à distance et de promotion sociale

Source : Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

Nous proposons ici une estimation minimale du budget de la Communauté française (total : 7.685.369 €) dont bénéficient directement les enfants et les jeunes en Communauté française : cette estimation est minimale dans la mesure où nombre d'autre dépenses telles les centres Adeps, le soutien aux fédérations sportives ou encore les personnels des administrations « profitent » aussi aux jeunes mais leur intitulé ne les cible pas spécifiquement.

Depuis 2003, le budget global de la Communauté française a augmenté de 8% tandis que celui de l'enseignement (hors recherche, etc.) augmentait de 10%, celui de la jeunesse de 25%, celui de l'aide à la jeunesse de 6% et celui de l'enfance de 24%.



Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse
Bld Léopold II, 44
1080 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 413 37 65
e-mail: observatoire.enfance-jeunesse@cfwb.be
Site: <http://www.cfwb.be/oejaj/>